



Membres en exercice : 9
Membres présents : 6
Nombre de pouvoirs : 0
Membres votants : 6

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 19 février 2026,

L'an deux mil vingt-six, dix-neuf février à 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances en session ordinaire, sous la présidence de Florent CHOLAT, Président du CCAS.

Date de convocation : 21 février 2026

Présents : Florent CHOLAT, Jean Paul JULIEN, Hervé ALOTTO, Chantal BRUN, Céline GELAS, Danièle MOUREN

Excusés : Carole ANDRIES, Christine CAVARRETTA, Gérard DOUGNON,

Secrétaire de séance : Jean Paul JULIEN

DCCAS2026_002 : Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que le conseil d'administration est appelé à approuver le procès-verbal de la séance précédente ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 12 novembre 2025 a été communiqué aux membres du conseil municipal ;

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée sur ce document ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 12 novembre 2025.

MODALITÉS DE VOTE : 6 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Président de séance

Jean Paul JULIEN
Secrétaire de séance



Certifiée exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 03 MARS 2026
Notifié : 03 MARS 2026